

# Projet de déclaration de consensus sur les crédits carbone de haute qualité issus des forêts tropicales

*Contexte : Nos organisations (voir ci-dessous) sont impliquées dans un processus collaboratif, afin de répondre à l'intérêt grandissant des entreprises pour les crédits de réduction d'émissions et d'absorption du carbone des forêts tropicales. Cette initiative, facilitée par le Meridian Institute, vise à développer des directives en vue d'améliorer l'intégrité, la qualité et l'impact des crédits carbone pour les entreprises souhaitant en acheter sur le marché du carbone volontaire. ”*

*Nous sommes conscients que les crédits carbone ne sont qu'un complément, et non un substitut, à une profonde décarbonisation des entreprises, et qu'ils ne sont que l'un des multiples moyens à leur disposition pour aider à protéger et restaurer les forêts tropicales. Néanmoins, la demande croissante des marchés volontaires justifie que l'on mette ici l'accent sur les crédits carbone. Nous nous sommes donc accordés sur l'urgence d'adopter des directives en matière de crédits carbone de haute qualité. Nous reconnaissons également la grande nécessité pour les programmes et projets qui délivrent des crédits carbone issus des forêts tropicales de respecter entièrement les droits des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que d'encourager leur participation entière et effective et aussi de leur distribuer une part équitable des bénéfices*

*Après plusieurs mois d'échanges sur nos expériences et perspectives diverses, nos organisations ont développé un projet de déclaration de consensus, tout en soulignant que plusieurs thématiques importantes comme les déclarations et la tarification sont exclues de la portée de ce document. Nous lancerons un processus de consultation ouverte au plus tard fin novembre 2021 pour solliciter les commentaires nécessaires sur ce projet de déclaration, afin de veiller à l'applicabilité de ses directives pour les entreprises. Notre intention est de fournir des directives plus détaillées après la consultation.*



## Organisations participantes



Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA)



L'Institut amazonien pour la recherche environnementale (IPAM)



WORLD RESOURCES INSTITUTE



Fonds mondial pour la nature-É.U.

## CONTEXTE

**La science affirme clairement que l'arrêt et l'inversion de la disparition des forêts<sup>1</sup> tropicales sont nécessaires pour faire face au changement climatique et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris<sup>2</sup>.** Les écosystèmes vivants, notamment les forêts tropicales et les tourbières, renferment plus de 100 Gt de stocks de carbone qui, une fois perdus, ne peuvent être reconstitués dans le temps imparti pour faire face à la crise climatique<sup>3</sup>. Cependant, plus de 4 millions d'hectares de forêts tropicales primaires sont perdus par an, auxquels il faut ajouter 8 million d'hectares de forêts secondaires et une dégradation forestière significative<sup>4</sup>. La perte de ces forêts non seulement génère des émissions, mais elle mine également le potentiel énorme des forêts intactes et des forêts en reconstitution de continuer à séquestrer le carbone de l'atmosphère.

**La nature est indispensable à la survie humaine et la prospérité économique, toutefois, quelques 700 milliards de dollars de financement manquent pour la nature et la biodiversité<sup>5</sup>. Plus particulièrement, le potentiel d'atténuation de la nature a été négligé : les solutions climatiques naturelles<sup>6</sup>, comme la protection des forêts, ne reçoivent que 3% du financement climatique mondial<sup>7</sup>.** L'objectif « zéro émissions nettes » issues de l'utilisation des terres au cours de la prochaine décennie est une étape indispensable pour réaliser l'objectif de « zéro émission nette » dans tous secteurs confondus, d'ici au milieu du siècle. Cet objectif ne peut être atteint sans,

<sup>1</sup> “Global Forest Review,” World Resources Institute, accessed August 19, 2021, <https://research.wri.org/gfr/global-forest-review>.

<sup>2</sup> Accord de Paris sur la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 12 déc. 2015, T.I.A.S. No. 16-1104, [https://unfccc.int/sites/default/files/english\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf).

<sup>3</sup> Allie Goldstein et al., “Protecting irrecoverable carbon in Earth’s ecosystems,” *Nature Climate Change* 10 (2020): 287–295, <https://doi.org/10.1038/s41558-020-0738-8>.

<sup>4</sup> “Global Forest Review,” World Resources Institute, accessed August 19, 2021, <https://research.wri.org/gfr/global-forest-review>.

<sup>5</sup> Deutz, A., et al, J. 2020. Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap. <https://www.nature.org/en-us/what-we-do/our-insights/reports/financing-nature-biodiversity-report/>

<sup>6</sup> Les solutions climatiques naturelles sont la conservation, la restauration et les actions visant à améliorer la gestion des terres qui augmentent le stockage du carbone ou évite les émissions des gaz à effet de serre dans les paysages et zones humides à travers le monde. Voir [Solutions climatiques naturelles \(nature.org\)](https://www.nature.org/en-us/what-we-do/our-insights/reports/financing-nature-biodiversity-report/)

<sup>7</sup> Rob Macquarie et al., “Updated View on the Global Landscape of Climate Finance 2019,” *Climate Policy Initiative*, 18 décembre 2020, <https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/updated-view-on-the-global-landscape-of-climate-finance-2019/>.

d'abord et surtout, une élimination rapide de la déforestation et la dégradation tropicales parallèlement à des progrès significatifs en faveur de la restauration des forêts tropicales.<sup>8</sup>

**De nombreuses forêts tropicales sont le foyer et le patrimoine de peuples autochtones (PA) et de communautés locales (CL) qui sont depuis longtemps les gardiens de ces forêts, terres, territoires, eaux et ressources..** Cependant, leurs droits, leur culture et leurs moyens de subsistance sont de plus en plus menacés par la conversion des forêts et les impacts du changement climatique. Les PA et CL ont besoin de capacités, de soutien et de compensations financières additionnels pour améliorer leur sécurité foncière et pour garantir des opportunités de moyens de subsistance durables, grâce aux services écosystémiques qu'ils fournissent. Les PA et CL doivent pouvoir avoir accès à une participation entière et effective aux processus de prises de décision, à un partage des bénéfices justes et équitables de la conservation des forêts et au Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).<sup>9</sup> Ces principes sont peu pratiqués et doivent être appliqués universellement.

**La protection et la restauration des forêts tropicales et des services écosystémiques qu'elles fournissent aux hommes et à la nature sont fondamentales à une économie durable dans toutes les régions du monde.** De nombreuses entreprises dépendent largement de forêts et d'autres écosystèmes fonctionnels, notamment pour la régulation de la stabilité climatique locale et de l'hydrologie, pour le maintien de la productivité agricole et des services de pollinisation ainsi que pour la sauvegarde de la santé et de sécurité publiques. Cette dépendance, parallèlement à l'urgente nécessité de « leadership » du secteur privé pour lutter contre la disparition des forêts tropicales, sont plus que jamais apparentes dans un monde post-2020,<sup>10</sup> alimentant l'ambition nettement accrue des entreprises d'aider à résoudre l'urgence du changement climatique.

De nombreuses sociétés ont conclu qu'elles ne peuvent plus se permettre le risque ni matériel ni réputationnel d'être associées à la disparition des forêts. Certaines vont au-

---

<sup>8</sup> GIEC, 2018 : *Réchauffement planétaire de 1,5°C*. <https://www.ipcc.ch/sr15/>. *Rapport spécial du GIEC sur les impacts du réchauffement planétaire de 1,5°C au-dessus des niveaux pré-industriels*. [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (eds.)]. In Press.

<sup>9</sup> Au sujet du CLIP : « Le consentement doit être recherché avant la réalisation de tout projet, plan ou action (préalable), la décision doit être prise en toute indépendance (libre) et se baser sur des informations précises, pertinentes et suffisantes fournies de manière culturellement appropriée (informé) pour constituer un résultat ou un aboutissement valides d'un processus de prise de décision collectif ». « Consentement Libre, Préalable et Éclairé. Un droit des peuples autochtones et une bonne pratique pour les communautés locales : Manuel pour les praticiens de projet » Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2016. <http://www.fao.org/3/i6190e/i6190e.pdf>

<sup>10</sup> Jong, Hans Nicholas. "Companies to miss 2020 zero-deforestation deadline, report says," Mongabay Environmental News, 21 mars 2019, <https://news.mongabay.com/2019/03/companies-to-miss-2020-zero-deforestation-deadline-report-says/>

delà de leur engagement à nettoyer leurs chaînes d'approvisionnement, à travers l'appui d'actions et d'initiatives permettant de s'attaquer aux moteurs de la déforestation et de la dégradation dans les pays hôtes, comme, par exemple, la fourniture d'investissements initiaux à des activités et à des capacités techniques harmonisées.

**Les entreprises, de concert avec les gouvernements, la société civile et les PA et CL, peuvent contribuer de multiples manières à stopper la disparition des forêts tropicales résultant à la fois de la déforestation et la dégradation.<sup>11</sup> La hiérarchie des mesures d'atténuation devrait guider la priorisation de leurs actions.<sup>12</sup> L'achat de crédits carbone forestiers par des entreprises, par exemple, ne peut se substituer à leur propre décarbonation. Les entreprises doivent publiquement s'engager en faveur d'un objectif scientifique validé par la « *Science Based Targets Initiative* » (SBTi, ou initiative pour des objectifs fondés sur des données scientifiques en Français) ou équivalent.<sup>13</sup> Les entreprises à forte empreinte foncière doivent également activement viser un objectif de zéro-déforestation conformément au « *Accountability Framework* », aligné sur l'année de référence 2020 ou antérieure. Même s'il ne peut se substituer à cette approche, l'achat de crédits carbone de haute qualité issus des forêts tropicales et/ou les autres appuis en faveur des forêts tropicales qui ne produisent pas de crédit ainsi que d'autres actions fortes et urgentes en faveur de l'atténuation du climat au-delà du champ d'intervention immédiat et chaînes d'approvisionnement des entreprises est non seulement encouragé, mais de plus en plus attendu.<sup>14</sup>**

## FONDEMENT ET APPROCHE

**Nous (voir page 2) croyons que les marchés volontaires des crédits carbone issus des forêts tropicales peuvent jouer un rôle complémentaire important dans la réduction du réchauffement planétaire à 1,5 degrés Celsius, quand ils sont**

---

<sup>11</sup> "Landscape Scale Action for Forests, People and Sustainable Production: A Practical Guide for Companies," Tropical Forest Alliance, World Wildlife Fund et Proforest, septembre 2020, <https://jaresourcehub.org/wp-content/uploads/2020/09/JA-Practical-Guide.pdf>.

<sup>12</sup> Stevenson, Martha, and Chris Weber. "First Things First: Avoid, Reduce ... and Only after That-Compensate." WWF, 27 avr. 2020, [wwf.panda.org/wwf\\_news/?362819%2FFirst-Things-First-Avoid-Reduce--and-only-after-thatCompensate](http://wwf.panda.org/wwf_news/?362819%2FFirst-Things-First-Avoid-Reduce--and-only-after-thatCompensate).

<sup>13</sup> En accord avec la meilleure science disponible, l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durables, les entreprises devraient opérer la transition vers le l'objectif de « zéro émission nette » conformément aux solutions d'atténuation conformes à la limitation à 1,5°C sans dépassement ou alors limité. Référence: « Foundations for Science-Based Net-Zero Target Setting in the Corporate Sector, Principle 2 »  
» <https://sciencebasedtargets.org/resources/files/foundations-for-net-zero-full-paper.pdf>

<sup>14</sup> Voir, par exemple, la déclaration des dirigeants du ICVCM (*Conseil de l'intégrité des marchés volontaires du carbone*) sur le Voyage très ambitieux vers l'objectif « zéro émission nette » (2021) [https://www.iif.com/Portals/1/Files/High\\_Ambition\\_Path\\_to\\_Net\\_Zero.pdf](https://www.iif.com/Portals/1/Files/High_Ambition_Path_to_Net_Zero.pdf)

**combinés à d'autres actions et investissements par les entreprises pour arrêter la disparition des forêts tropicales.**

**Grâce à un processus collaboratif, nous avons développé des recommandations consensuelles sur la manière dont les entreprises peuvent acquérir des crédits de haute qualité et orienter leur demande de futurs crédits de réductions des émissions et d'absorption de carbone issus des forêts tropicales. Ces recommandations devraient rassurer les entreprises que leurs efforts contribueront réellement à la stabilisation du climat et à la fourniture de co-bénéfices sociaux et environnementaux nécessaires.**

**La portée de cette déclaration de consensus se limite délibérément à l'achat de crédits carbone issus des forêts tropicales comme élément de la stratégie climatique d'entreprise,** en mettant particulièrement l'accent sur la différence à faire entre les différents crédits carbone forestiers ainsi que sur l'orientation du marché vers des crédits de plus haute qualité. La déclaration n'aborde pas de manière substantielle les nombreux autres besoins fondamentaux, notamment en matière de financements initiaux permettant de s'attaquer aux moteurs de la déforestation, en matière de garantie de l'intégrité de la demande et des déclarations connexes, ni la question fondamentale de la tarification.<sup>15</sup> Nous sommes en partie motivés par la hausse de la demande récemment observée sur les marchés volontaires, ainsi que par l'impératif pour cette demande d'être capable de différencier les programmes et projets de crédits en fonction de leur impact, leur qualité et leur échelle.

**Notre guide vise à clarifier la manière dont les entreprises peuvent exploiter leur demande de crédits afin de contribuer à l'arrêt et l'inversion de la disparition des forêts tropicales ainsi qu'à l'accélération du développement de filières de crédits et de résultats de haute qualité à grande échelle.** Nous sommes conscients que l'augmentation rapide de la demande en crédits risque d'abaisser la qualité de l'offre. Toutefois, s'il est bien orienté, l'achat de crédits de haute qualité et un signal en faveur de la future demande ont un potentiel considérable de bénéficier aux forêts, aux PA et aux CL, dans la mesure où ils aident les entreprises privées et la société à atteindre les objectifs climatiques, en stimulant la conception de marchés, l'accélération des politiques de développement et la création de financements en faveur de solutions climatiques.

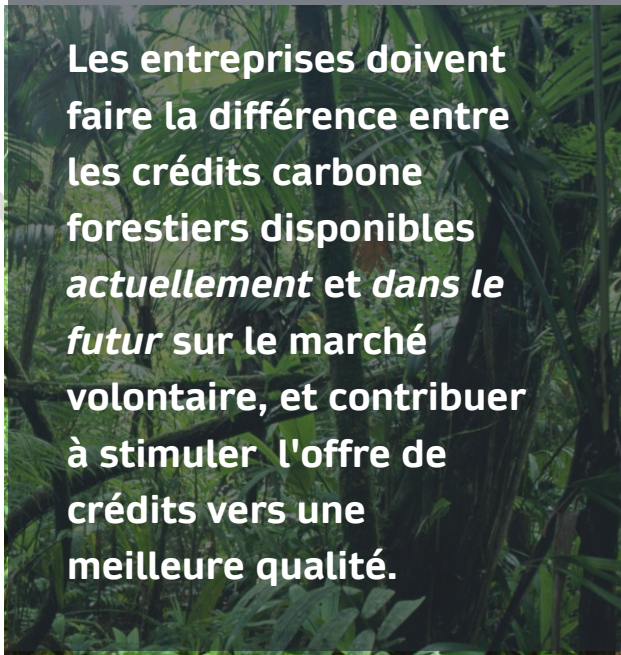
**Notre guide a également pour objectif d'exprimer la nécessité d'une participation entière et effective des PA et CL et d'un partage équitable des bénéfices en leur**

---

<sup>15</sup> Les entreprises peuvent réaliser d'autres types d'investissements pour combattre les menaces auxquelles les forêts et les autres écosystèmes font face en plus ou en combinaison avec les crédits carbone (p. ex., le financement mixte, les obligations vertes, etc.)

**faveur. Plus précisément, les initiatives des PA et CL, en conformité avec les objectifs de transformation du marché, devraient être considérées et soutenues en priorité.** Les PA et CL peuvent bénéficier de la reconnaissance de leurs droits et de financement de solutions autodéterminées de gouvernance autochtone, d'économie autochtone et d'intégrité culturelle et écologique tel que définis au sein de leurs instruments de gestion organisationnelle et territoriale, à l'instar des « plans de vie ».<sup>16</sup> Cet appui peut créer les conditions propices à la mise en œuvre d'initiatives des PA et CL, à l'instar des propositions d'une REDD+ juridictionnelle autochtone, méthode en cours de développement par la COICA pour une participation entière et effective des PA et CL au processus et au partage des bénéfices des actions de terrain contre la déforestation et la dégradation des forêts tropicales.

**En outre, nos directives vise à inciter les entreprises à faire la différence entre les différents crédits carbone forestiers disponibles *actuellement et de manière prospective* sur le marché volontaire, et devraient également contribuer à stimuler l'offre de crédits de meilleure qualité.** Les entreprises ont un rôle important à jouer en faisant part de leur demande croissante en crédits associés à des programmes et interventions qui permettent à la fois de produire des résultats de grande qualité et de rapidement accroître leur impact depuis les échelles infranationales vers les échelles nationales comme le prévoit l'Accord de Paris, ainsi que de leur volonté de s'approvisionner de tels crédits, dès qu'ils sont disponibles. En effet, bien que les entreprises soient actuellement confrontées aux risques d'un marché des crédits carbone complexe et dynamique, elles disposent également, et de loin, du levier le plus important pour inciter le marché à livrer des crédits de haute qualité et à impact élevé.



**Les entreprises doivent faire la différence entre les crédits carbone forestiers disponibles *actuellement et dans le futur* sur le marché volontaire, et contribuer à stimuler l'offre de crédits vers une meilleure qualité.**

**Nous nous sommes beaucoup focalisés sur la nécessité et les opportunités d'opérer la transition de l'offre sur le marché des crédits carbone forestiers vers une action et une délivrance de crédits intégrées à l'échelle juridictionnelle, et sur la manière d'y parvenir.** Les crédits carbone forestiers actuellement disponibles sur le marché du carbone volontaire sont quasi exclusivement générés à l'échelle de projets qui ont but de protéger et restaurer les forêts et donc d'induire des réductions des émissions et de

---

<sup>16</sup> "What is the Indigenous Life Plan?" Gaia Amazonas, n.d. [https://www.gaiaamazonas.org/en/noticias/2020-08-06\\_what-is-the-indigenous-life-plan/](https://www.gaiaamazonas.org/en/noticias/2020-08-06_what-is-the-indigenous-life-plan/)



l'absorption de carbone. De nombreuses activités à l'échelle de ces projets ont produit d'importants résultats pour le climat, la biodiversité et les communautés locales. Les meilleurs projets ont également contribué à démontrer que la REDD+ est un mécanisme modulable de financement pour la conservation des forêts et les moyens de subsistance locaux, et ont éclairé le développement de systèmes REDD+ nationaux.<sup>17</sup> Les activités des projets continueront à soutenir beaucoup d'initiatives plus vastes destinées à la protection et la restauration des forêts, en particulier : quand elles se focalisent sur des zones particulièrement précieuses ou vulnérables ; quand elles impliquent directement les parties prenantes locales et garantissent que ces dernières aient accès à une information adéquate et les capacités techniques nécessaires à une participation effective ; et quand elles attirent les investissements privés.

Toutefois, l'expérience a aussi permis de mettre en lumière certains risques associés aux projets de crédits de carbone forestiers. Ces projets peuvent être confrontés à leur capacité limitée à remédier aux moteurs d'émissions forestière à grande échelle. En outre, bien que les standards de certification, les méthodologies et les procédures de vérification continuent à évoluer et à s'améliorer, des preuves existent quant à leur capacité inégale à gérer les risques comme les fuites, la non-additionnalité, et l'impermanence. Par exemple, les états de référence d'après lesquels certains projets certifiés ont émis des crédits se sont avérés dépasser la déforestation effective observée dans la région, suggérant qu'une partie des crédits émis par ces projets n'auraient peut-être pas été pas additionnels.<sup>18</sup> D'autre part, certains projets ne se conforment ni aux sauvegardes ni à la participation entière et effective des PA et CL, y compris au partage équitable des bénéfices.

Les programmes juridictionnels peuvent éventuellement atténuer certains de ces risques. Les crédits juridictionnels ont le potentiel d'inciter les gouvernements à prendre des décisions et à agir comme eux seuls en ont le pouvoir. Cela inclut des actions comme des réformes politiques, la reconnaissance des droits des PA et CL et de leur participation entière et effective et l'application de la loi. Toutes ces actions sont nécessaires à l'arrêt de la déforestation tropicale à grande échelle. L'échelle peut être un déterminant important de l'intégrité environnementale des crédits carbone indépendamment du secteur, avec des programmes de grande échelle mieux positionnés pour atténuer les risques de fuite, de non-additionnalité et de l'impermanence comparé aux projets isolés.<sup>19</sup> Par exemple, les niveaux de référence

---

<sup>17</sup> Duchelle et al. (2019) [https://files.wri.org/d8/s3fs-public/forest-based-climate-mitigation\\_0.pdf](https://files.wri.org/d8/s3fs-public/forest-based-climate-mitigation_0.pdf)

<sup>18</sup> Voir, par exemple, West, T. et al., "Overstated carbon emission reductions from voluntary REDD+ projects in the Brazilian Amazon." PNAS 117 (30) (2020).

<sup>19</sup> Stephan Schwartzman et al. (2021) "Environmental integrity of emissions reductions depends on scale and systemic changes, not sector of origin." Environ. Res. Lett. 16 091001.



basés sur les taux récents de déforestation historique de grandes superficies sont moins susceptibles de surestimer les réductions d'émissions nettes, suggérant que la délivrance de crédits carbone forestiers basés sur la performance mesurée à l'échelle de grandes juridictions peut contribuer à garantir des crédits de haute qualité. Par ailleurs, l'inclusion de territoires autochtones et la participation entière et effective des PA et CL aux programmes juridictionnels ont le potentiel d'élargir les bénéfices à plus de communautés, y compris pour la conservation des stocks de carbone.

**Par conséquent, nous croyons qu'une transition rapide vers la délivrance de crédits à l'échelle juridictionnelle, en vue de la réduction des émissions et l'absorption par les forêts, y compris les projets parfaitement intégrés<sup>20</sup>, peut contribuer à garantir l'existence d'une filière robuste de crédits carbone issus des forêts tropicales de grande qualité.** La demande de ces crédits peut efficacement contribuer à la fois à la stabilisation du climat et la production de co-bénéfices sociaux nécessaires à l'échelle appropriée pour respecter les objectifs climatiques planétaires et les Objectifs du Développement Durable. Cependant, nous admettons que la réussite de la délivrance des crédits à l'échelle juridictionnelle dépend de la mise en place de cadres robustes en matière de politiques, de surveillance et d'application ainsi que de la participation significative des acteurs locaux (dont les PA et CL) et d'un partage équitable des bénéfices, particulièrement en respectant les détenteurs de droits comme les PA. Par conséquent, la transition vers une délivrance de crédits à l'échelle juridictionnelle devra s'accompagner d'une vérification de l'adhésion aux standards élevés de l'intégrité procédurale.

En outre, nous reconnaissons que les gouvernements juridictionnels ont des niveaux très diverses en termes d'état d'avancement de génération de crédits carbone forestiers, que ces crédits ne sont pas encore disponibles sur le marché du carbone volontaire, sauf comme promesses d'achat anticipé. Par conséquent, les achats sélectifs de crédits de projet de haute intégrité réalisés par les entreprises à court-terme peuvent être appropriés dans certaines circonstances. Ces circonstances sont détaillées dans les directives ci-dessous, notamment dans le tableau 1. Le groupe responsable de la Déclaration de consensus s'engage à fournir des directives plus détaillées sur la manière dont les entreprises acheteuses peuvent examiner les crédits de projet en vue de vérifier leur cohérence avec la transition souhaitée vers l'alignement sur les programmes à l'échelle juridictionnelle.

---

<sup>20</sup> Définition disponible dans la section V.

## DIRECTIVES POUR ENTREPRISES : RECOMMANDATIONS CONSENSUELLES

Concernant les crédits carbone des forêts tropicales de haute qualité, nous sommes d'accord que les entreprises devraient :

- I. ENVISAGER L'INCLUSION DE CRÉDITS CARBONE DES FORÊTS TROPICALES, DANS LEURS STRATÉGIES D'ATTÉNUATION AU-DELÀ DES CHAÎNES DE VALEUR :** Les entreprises à la recherche d'opportunités rentables économiquement et en matière de carbone pour atténuer le changement climatique devraient, si elles le souhaitent, incorporer les forêts tropicales dans leurs stratégies climatiques, grâce à l'achat de crédits de réduction des émissions et d'absorption par les forêts tropicales de haute qualité, afin d'accroître les efforts de réduction directe.<sup>21</sup>
  
- II. PRIVILÉGIER LE SOUTIEN AUX PROGRAMMES ET PROJETS QUI RÉDUISENT LES MENACES AUX FORÊTS TROPICALES EXISTANTES Y COMPRIS GRACE À L'ACHAT DE CRÉDITS :** Dans les régions où la déforestation continue, les entreprises doivent privilégier les crédits de réduction d'émission de haute qualité plutôt que les crédits d'absorption (p.ex. ceux générés par la plantation d'arbres dans le cadre de reforestation et d'afforestation). Les entreprises peuvent privilégier les investissements permettant d'intensifier les efforts de restauration dans les juridictions où des programmes juridictionnels existent et où les émissions dues à la déforestation et à la dégradation diminuent, afin de soutenir l'aménagement du territoire intégré et d'éviter les incitations perverses. Les sociétés devraient envisager d'inclure dans leurs portefeuilles des financements sans crédit et/ou des crédits émis de manière conservatoire par des juridictions à « forêt élevée, faible déforestation » (HFLD) (dont beaucoup comptent des territoires autochtones). Ce qui pourrait, à court-terme, inciter au maintien des forêts intactes restantes, à garantir que les incitations ne vont pas uniquement aux régions sous menace immédiate et à appuyer la reconnaissance du succès des PA et CL dans la conservation des forêts.

---

<sup>21</sup> WWF et BCG (2020)

[https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/beyond\\_science\\_based\\_targets\\_\\_\\_a\\_blueprint\\_for\\_corporate\\_action\\_on\\_climate\\_and\\_nature.pdf](https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/beyond_science_based_targets___a_blueprint_for_corporate_action_on_climate_and_nature.pdf)

### **III. VEILLER AU RESPECT DE TOUS LES COMPOSANTS DE L'INTÉGRITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE TOUS LES CRÉDITS ACHETÉS EN COMMENÇANT PAR DES PROGRAMMES ET DES STANDARDS D'ACCREDITATION CRÉDIBLES COMPLÉTÉS PAR UNE DILIGENCE RAISONNÉE AFIN DE REMÉDIER AUX FAIBLESSES ET AUX RISQUES CONNUS.**

Les attributs des standards d'accréditation de haute intégrité incluent des méthodes permettant de garantir que les réductions d'émissions et l'absorption sont réelles, additionnelles, basées sur un état de référence conservatif, surveillées, rapportées et vérifiées. Ils doivent également prendre en considération les fuites, le double comptage des émissions ou des ventes, la conformité avec les sauvegardes de Cancun.<sup>22</sup> Les attributs des programmes d'accréditation de haute intégrité incluent une gouvernance de programmes transparente, des dispositions en vue de la participation publique,<sup>23</sup> des protocoles et des méthodologies claires et transparentes, des procédures robustes de validation et de vérification tierce-partie, des fondements juridiques solides ainsi que le suivi dans un registre public.<sup>i23</sup>

#### **Pour garantir l'intégrité sociale :**

- Les interventions doivent garantir le CLIP et la participation entière et effective des PA et CL, des femmes et des autres communautés défavorisées dès la conceptualisation, et leur accorder le statut de partenaires (et de détenteurs de droits pour les PA)—et non de simples bénéficiaires—dans une approche collaborative et interculturelle qui valorise les pratiques culturelles diverses.
- Une distribution juste, transparente et équitable des bénéfices et revenus est nécessaire à la reconnaissance du rôle vital des PA et CL dans la conservation des forêts. Les bénéfices devraient être directement versés aux PA et CL au lieu de passer par des intermédiaires tierce partie nécessitant des frais administratifs.
- Les capacités de PA et CL devraient être renforcées en vue de leur participation effective.
- Les protocoles de consultation locale devraient être respectés.
- Les droits des PA et CL de libre usage et de propriété des terres, des territoires, des eaux et des ressources, selon leur usage coutumier

---

<sup>22</sup> « Les sauvegardes REDD +, également appelées sauvegardes de Cancun, visent la garantie d'un traitement adéquat des initiatives REDD + des questions sensibles comme les droits des peuples autochtones et des communautés traditionnelles, la participation sociale, la conservation des écosystèmes naturels, la permanence des résultats REDD+ obtenus et le risque de déplacement de la pression de la déforestation et de la dégradation forestière vers d'autres zones ». <http://www.amazonfund.gov.br/en/monitoring-evaluation/REDD-safeguards/>

<sup>23</sup> Pour les composantes basiques de qualité des projets ou programmes émettant des crédits, voir, par exemple, les [Critères CORSIA d'éligibilité d'unité d'émissions de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale \(OACI\)](#) et « [Ce qui fait un crédit carbone de haute qualité](#) » de l'Initiative de qualité du crédit carbone.”



durable et leurs connaissances traditionnelles, devraient être pleinement respectés.

- Les approches proposées et dirigées par les PA pour la protection des forêts (comme la REDD+ juridictionnelle autochtone, une méthode en développement par la COICA<sup>24</sup>) devraient être dûment considérées par les gouvernements et acteurs non étatiques.
- Les systèmes de gestion et structures organisationnelles des PA et CL ainsi que leurs préoccupations relatives aux méthodes de mesure devraient également être entièrement respectés.

Pour garantir **l'intégrité environnementale**, les crédits doivent être basés sur :

- La vérification indépendante de la conformité aux exigences en matière d'état de référence robustes et basés sur des preuves, afin de garantir l'additionnalité ;
- Les exigences en matière de déductions basées sur des estimations conservatrices des risques de non-permanence et de fuites ;
- L'amélioration continue de la spécificité des données et une réduction de l'incertitude générale dans le temps déterminée grâce à l'utilisation de la meilleure/la plus récente science disponible ;
- L'alignement à des stratégies juridictionnelles et des cadres comptables dans les régions où ils sont développés ; et
- La prévention du double comptage.

#### **IV. FAVORISER ET SOUTENIR ACTIVEMENT UNE TRANSITION RAPIDE VERS DES APPROCHES DE CRÉDITS JURIDICTIONNELS :**

Les crédits carbone des forêts tropicales doivent effectuer une transition depuis les projets autonomes vers des approches juridictionnelles (c'est-à-dire, vers des projets parfaitement intégrés ou des programmes juridictionnels) **dès que possible** pour concrétiser le potentiel de réduction des émissions voire d'absorption de plus grande ampleur et de manière rentable. Les programmes REDD+ à l'échelle juridictionnelle émergent à l'heure actuelle et nous prévoyons la disponibilité à la vente des crédits juridictionnels sur les marchés du carbone volontaire dans les années à venir. La demande émanant des entreprises peut jouer un rôle important dans l'accélération de ce développement.

---

<sup>24</sup> La COICA définit les REDD+ juridictionnels autochtones comme : la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions issues de l'exploitation et de la modification des terres au niveau juridictionnel, dans le cas présent, celui des Territoires autochtones. Elle se base sur les directives REDD+ autochtones de l'Amazonie (RIA, une proposition autonome de la COICA qui privilégie une gestion holistique des forêts et territoires autochtones, tout en reconnaissant leurs structures de gouvernance), et garantit non seulement le respect des droits territoriaux, fonciers et le CLIP des peuples autochtones, mais également la participation effective des peuples autochtones au processus ainsi qu'une distribution équitable des bénéfices. Plus précisément, l'inclusion de zones à forte couverture végétale et faible déforestation (HFLD) est recherchée, étant donné qu'elles caractérisent la majorité des territoires autochtones, du fait de leur réussite en matière de conservation des forêts.

**Les entreprises peuvent piloter le changement par des engagements et accords d'achat à terme :** à court terme, les engagements d'achat à terme de crédits juridictionnels de haute qualité peuvent contribuer à induire et accélérer l'offre de ces crédits. Les accords d'achat à terme à des prix équitables vont contribuer à fournir la certitude et les incitations pour piloter les changements nécessaires.

- V. FAIRE ÉVOLUER LES PORTEFEUILLES DANS LE TEMPS POUR INCLURE DAVANTAGE DE CRÉDITS DE PROGRAMMES JURIDICTIONNELS ET PROJETS PARFAITEMENT INTEGRES:** Les crédits de projets parfaitement intégrés (voir les critères ci-dessous) ne sont pas encore disponibles sur le marché. Ainsi, à l'heure actuelle, l'achat sélectif de crédits de projet de haute qualité est une option viable. Toutefois, à court et à moyen terme, l'achat de crédits issus de projet devra privilégier ceux issus de projets en phase d'intégrer dans les programmes et systèmes comptables juridictionnels lorsque ceux-ci deviennent disponibles. Ces achats peuvent assurer la continuité de l'appui par une transition limitée dans le temps et fournir des incitations d'accélération de cette transition. L'achat sélectif de crédits de projet de haute priorité peut se justifier dans le long terme dans certains endroits, particulièrement dans les Pays les Moins Avancés, quand les crédits juridictionnels sont impossibles.

L'équilibre relatif de différents types de crédits issus des forêts tropicales au sein d'un portefeuille devrait évoluer avec le temps en accordant une part de plus en plus grande aux crédits juridictionnels, y compris les projets parfaitement intégrés. Ces circonstances à court terme, moyen terme et long terme dans les juridictions dont le développement des programmes est à des phases différentes, sont décrites plus bas et résumées dans le tableau 1. L'évolution d'un portefeuille de crédits carbone forestiers représentant l'orientation recommandée du marché global est décrite dans le schéma 1.

**L'achat de crédits de projet devrait prioriser ceux prenant activement des mesures d'intégrer dans les stratégies programmatiques et systèmes comptables juridictionnels :** In fine, les programmes de crédits juridictionnels seront développés dans la plupart des endroits pour permettre aux projets de devenir parfaitement intégrés par conception. En outre, ces projets devront être conformes en garantissant la participation entière et effective des PA et CL et une distribution équitable des bénéfices.

**Les projets parfaitement intégrés seront ceux remplissant les critères suivants :**

- A. Les projets sont localisés dans le champ d'application d'un programme juridictionnel enregistré et validé par un standard d'accréditation réputé.
- B. Le programme juridictionnel dispose d'un niveau de crédit ainsi que des systèmes de suivi et rapportage validés de manière indépendante, dont le suivi et la vérification sont effectués à intervalles réguliers.
- C. Les interventions de projet sont dans la droite ligne des stratégies des programmes juridictionnels, et leurs réductions d'émissions et séquestration sont comptabilisés dans le comptage et rapportage à l'échelle juridictionnelle.
- D. La performance est mesurée à l'échelle juridictionnelle.
- E. Les crédits sont alors alloués à des projets de manière équitable et transparente. Ces allocations peuvent prendre la forme d'approches différentes, y compris sur base de leur performance par rapport aux états de référence alloués à l'échelle juridictionnelle.

DRAFT



**Table 1. Options permettant de garantir la qualité et d'orienter la demande vers les crédits juridictionnels en vue d'atteindre des volumes plus élevés de réductions d'émissions et d'absorption rentables. Les entreprises devraient limiter leurs achats de crédits à ceux énumérés dans ce tableau.**

Des directives plus détaillées, en matière d'étapes clés de progression juridictionnelle, d'intégrer imbrication et d'exigences additionnelles de diligence raisonnée, suivront cette Déclaration de consensus

<b>CARACTÉRISTIQUES DES JURIDICTIONS D'OÙ LES CRÉDITS SONT APPROVISIONNÉS</b>	<b>DIRECTIVES POUR LES ACHETEURS</b>	<b>ÉLÉMENTS ADDITIONNELS NÉCESSAIRES À CONSIDÉRER / VÉRIFIER AVEC DILIGENCE</b>
<p><b>Le programme juridictionnel REDD+ est déjà ou sur le point d'être enregistré et validé par un standard reconnu internationalement et propose des crédits à court terme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concluez des accords d'achat anticipé de crédits juridictionnels.</li> <li>• Achetez des crédits juridictionnels <sup>25</sup> certifiés de manière indépendante émis par des juridictions ou des projets parfaitement intégrés si disponibles sur le marché. Ces crédits devraient constituer une part rapidement grandissante du portefeuille des entreprises.</li> <li>• Soyez prêt à payer un prix plus élevé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familiarisez-vous avec la manière dont un standard d'accréditation garantit les composantes essentielles de l'intégrité sociale et environnementale (décrit dans la recommandation III), et faites une vérification diligente pour remédier aux risques connus, par exemple, veillez à vérifier la participation entière et effective et le partage équitable des bénéfices avec les communautés autochtones et locales.</li> </ul>

<sup>25</sup> Comme sur tous les marchés du carbone, les programmes d'accréditation jouent un rôle capital dans la viabilité et l'intégrité du marché du crédit carbone forestier. Plusieurs standards sont actuellement en place (par exemple, [Verra](#), [Gold Standard](#), [ART: Architecture pour les transactions REDD+](#), [Les Standards d'excellence environnementale REDD+ TREES](#), [TFS: California Tropical Forest Standard](#)) ainsi que des cadres ([Le Cadre méthodologique du fonds carbone FCPF](#), CORSIA de l'OACI) et les processus normatifs ([l'Alliance pour les solutions climatiques naturelles \[NCSA\]](#), [Le Conseil de l'intégrité des marchés volontaires du carbone \[ICVCM\]](#), [Initiative volontaire](#)

CARACTÉRISTIQUES DES JURIDICTIONS D'OÙ LES CRÉDITS SONT APPROVISIONNÉS	DIRECTIVES POUR LES ACHETEURS	ÉLÉMENTS ADDITIONNELS NÉCESSAIRES À CONSIDÉRER / VÉRIFIER AVEC DILIGENCE
<p><b>Le programme REDD+ juridictionnel progresse (il dispose d'au moins un niveau d'émission forestière de référence, d'un système de surveillance forestière et d'un plan de partage des bénéfices préliminaire) et devrait proposer des crédits selon un standard reconnu internationalement à moyen terme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achetez des crédits de projet certifiés de manière indépendante où :</li> <li>• Si des projets sont déjà en cours dans le champ d'application d'un programme juridictionnel, ils sont en voie d'imbrication<sup>26</sup> dans des programmes et systèmes comptables de crédits juridictionnels</li> <li>• Si les projets sont nouveaux et dans le champ d'application d'un programme juridictionnel, ils sont déjà intégrés dans le niveau de référence et dans tout autre élément du programme juridictionnel existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familiarisez-vous avec la manière dont le standard d'accréditation garantit les composantes essentielles de l'intégrité sociale et environnementale (décrit dans la recommandation III), et faites une vérification diligente pour remédier aux risques connus, par exemple, veillez à vérifier la participation entière et efficace et le partage équitable des bénéfices avec les communautés autochtones et locales ; exigez des preuves que l'état de référence reflète une part conservatrice de la performance juridictionnelle ; exigez des preuves de la progression vers l'imbrication des états de référence du projet dans les niveaux de référence juridictionnelle.</li> </ul>

[pour l'intégrité des marchés du carbone \[IVIMC\]](#)). Beaucoup de ces programmes, standards et processus normatifs sont relativement récents et/ou en cours de révision et limités en termes de participation.

<sup>26</sup> Certains indicateurs démontrant les efforts des projets à opérer une transition transparente et de bonne foi vers la pleine imbrication incluent notamment : l'alignement sur un niveau de référence juridictionnel d'une juridiction (signifiant que ce niveau de référence a, par définition, fait l'objet d'une certification indépendante) ; l'alignement sur des stratégies juridictionnelles pour s'attaquer aux moteurs de la déforestation et la dégradation (p. ex., une stratégie nationale REDD+ ou un plan de développement faible en émissions) ; contribution financière ou d'autres ressources au développement du système REDD+ juridictionnel ; implication itérative avec les points focaux du gouvernement et de la société civile pour réaliser cet alignement ; pleine transparence des méthodologies ; indications de soutien multipartite.

<b>CARACTÉRISTIQUES DES JURIDICTIONS D'OUÙ LES CRÉDITS SONT APPROVISIONNES</b>	<b>DIRECTIVES POUR LES ACHETEURS</b>	<b>ÉLÉMENTS ADDITIONNELS NÉCESSAIRES À CONSIDÉRER / VÉRIFIER AVEC DILIGENCE</b>
<p><b>Programme REDD+ juridictionnel non mis en place et non prévu à court et à moyen terme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achetez des crédits de projet certifiés de manière indépendante issus de projets aux qualités exceptionnelles (p. ex., du CLIP et des bénéfices exceptionnels pour les PA et CL et/ou la biodiversité) ; et cela</li> <li>• Si des projets existent déjà, ils fonctionnent de manière transparente pour adopter un scénario de référence de projet conservatrice en droite ligne avec les données d'activité régionales et les méthodologies (p. ex., un niveau de référence soumis à la CCNUCC ou un niveau de référence ayant été certifié de manière indépendante, si disponible) et dont l'estimation est faite en consultation avec les détenteurs de droits et les autres parties concernées; ou</li> <li>• S'il s'agit de nouveaux projets, ils disposent d'un scénario de référence transparent, conservateur et bien étayé, comme décrit au point précédent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familiarisez-vous avec la manière dont le standard d'accréditation garantit les composantes essentielles de l'intégrité sociale et environnementale (décrit dans la recommandation III), et veillez à vérifier la participation entière et effective et le partage équitable des bénéfices avec les communautés autochtones et locales ; exigez et passez en revue les preuves que l'état de référence reflète une part conservatrice de la performance juridictionnelle et que l'estimation a été faite en consultation avec les détenteurs de droits et les autres parties concernées.</li> </ul>



Schéma 1.

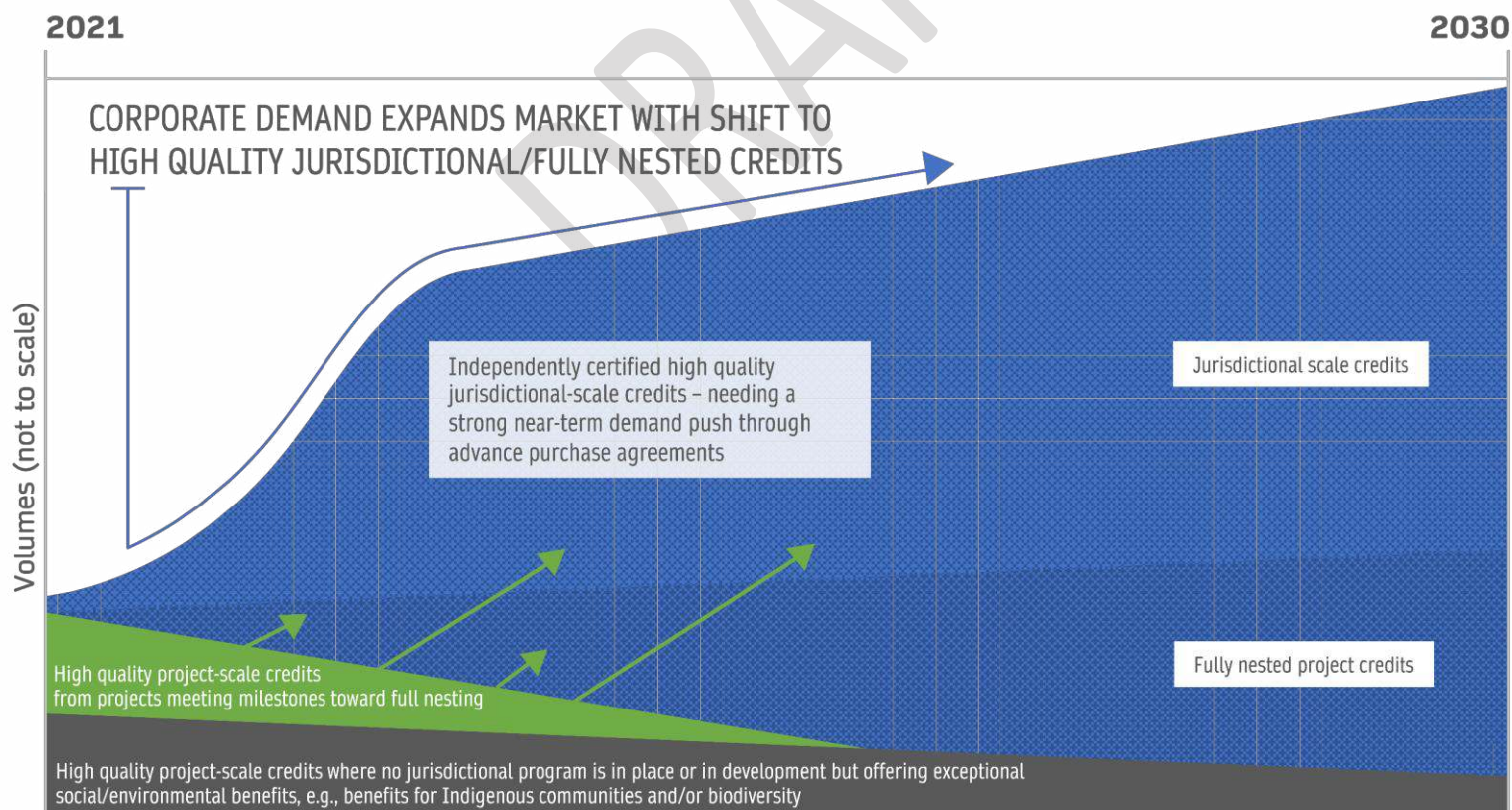
## DESIRED MARKET TRAJECTORY

### IN THE NEAR TERM, COMPANIES SHOULD:

- Prioritize purchase of credits for emissions reductions
- Use advance purchase agreements to scale supply of jurisdictional-scale credits
- For project-scale credits, prioritize projects that are moving toward full nesting
- Include credits from high forest low deforestation areas (HFLD) and least developed countries (LDCs), and/or non-crediting support, where both social / environmental benefits and integrity are high as part of a diversified portfolio approach

### OVER TIME, COMPANIES SHOULD:

- Continue to prioritize purchase of credits for emissions reductions (in preference to credits for removals) except in jurisdictions where deforestation and degradation are declining
- Ramp up purchase of jurisdictional-scale credits as they become available
- Continue to include credits from high forest low deforestation areas (HFLD) and least developed countries (LDCs), and/or non-crediting support, where both social / environmental benefits and integrity are high as part of a diversified portfolio approach



## **VI. FAVORISER L'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS AINSI QUE L'AMÉLIORATION ET LA REALISATION DES CONTRIBUTIONS DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL (CDN) :**

Les achats de crédit carbone doivent favoriser la mise en œuvre et la réalisation de CDN ainsi que leur progression et ambition accrue dans le temps. Les entreprises et les organisations normatives doivent favoriser l'alignement des activités de crédit carbone forestier sur les obligations de comptabilité et de transparence de l'Accord de Paris. Lorsqu'un pays hôte autorise l'usage des crédits carbone à l'actif d'une CDN ou d'autres objectifs d'atténuation internationaux, notamment le système de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), des ajustements correspondants doivent être appliqués dans le cadre de règles internationales. Quand une entreprise achète des crédits carbone à des fins volontaires, la réduction d'émissions ou l'absorption sous-jacente peuvent être mises à l'actif de la CDN du pays hôte pour autant qu'elles ne soient mises à l'actif de la CDN d'aucun autre pays ni autorisées par le pays hôte à « d'autres fins d'atténuation internationales ».<sup>27</sup> Si les activités de crédit carbone forestier sont mises à l'actif de la CDN du pays hôte, l'entreprise doit déclarer publiquement que les réductions d'émissions ou absorption sous-jacentes contribueront également à la CDN du pays hôte.

**Pour atteindre la transparence, les entreprises doivent rendre compte de leur utilisation des crédits carbone** en précisant le pays hôte, l'époque, le projet ou programme, l'organisme normatif et si ces crédits sont associés à des ajustements correspondants. Elles devraient également collaborer avec les gouvernements, les organismes normatifs, les PA, les CL, et la société civile pour créer les règles, les systèmes administratifs et les infrastructures nécessaires à la transparence et à la bonne comptabilité des transactions de crédits carbone, y compris grâce à l'émission d'ajustements correspondants, si nécessaire, et à des dispositions dans les contrats d'achat à terme.

## **VII. ENCOURAGER VIVEMENT LES ORGANISATIONS NORMATIVES DE CRÉDITS CARBONE FORESTIER À PILOTER LE MOUVEMENT VERS DES CRÉDITS JURIDICTIONNELS, PARFAITEMENT INTEGRES ET DE HAUTE INTÉGRITÉ.**

Les organisations normatives doivent développer et améliorer les référentiels qui parviennent à une haute qualité sociale et environnementale grâce à l'évolution et l'intégration de tous les crédits dans des approches et programmes juridictionnels, pendant leur développement. Les entreprises devraient recourir à des vérifications diligentes additionnelles pour remédier aux faiblesses

---

<sup>27</sup> Voir para 1(f) de l'Annexe au projet de Décision --/CMA.3, in FCCC/PA/CMA/2021/L.18, disponible à [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2021\\_L18\\_adv.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2021_L18_adv.pdf)

connues des référentiels et des processus de vérification (p.ex., garantir que les scénarios de référence sont suffisamment robustes).

DRAFT



## EN ATTENDANT

En sus des prochaines directives détaillées de ce groupe, nous recommandons aux entreprises de rester au fait du guide du Conseil de l'intégrité des marchés volontaires du carbone (ICVCM, anciennement le TSVCM), l'Initiative pour l'intégrité des marchés volontaires du carbone (IVIMC) et des autres initiatives qui traitent des problèmes de qualité des crédits carbone au-delà du secteur forestier ainsi que d'autres ressources qui guident les actions essentielles des entreprises autres que les achats de crédit<sup>28</sup>.

<sup>28</sup> Voir, par exemple, la Plateforme de ressources sur les approches juridictionnelles gérée par l'Alliance des forêts tropicales, disponible à <http://jaresourcehub.org/>.